

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 8 juillet 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élizabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2014**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Régie du bâtiment Québec
 - 4.2 Ministère de la Sécurité publique Québec
 - 4.3 Ministère de la Santé et des Services sociaux Québec
- 5. Affaires découlant**
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Taxes impayées
 - 6.2 Suspension sans traitement inspecteur municipal
 - 6.3 Contrat inspection municipale
 - 6.4 Cession terrain Mme Sauvé et M. Pellerin
 - 6.5 Travaux taxes d'accise
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juin 2014
 - 7.2 États financiers du mois de juin 2014
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Francine Harvey et secondée par le conseiller Louis Godin.

2014-07-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par le conseiller Louis Godin.

2014-07-02

3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2014

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Francine Harvey et secondée par le conseiller Louis Godin.

4. Correspondance

4.1 Régie du bâtiment Québec

Une mise à jour du Règlement modifiant le Code de sécurité intégrant des dispositions relatives à l'entretien d'une installation de tour de refroidissement à l'eau obligera les propriétaires à se conformer à de nouvelles exigences réglementaires.

4.2 Ministère de la Sécurité publique Québec

La ministre a élargi le territoire et prolongé la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, qui a été mis en œuvre le 10 avril 2014. Les sinistrés de la municipalité de La Bostonnais ont jusqu'au 28 août 2014 pour acheminer leur réclamation.

4.3 Ministère de la Santé et des Services sociaux Québec

La Direction générale de la santé publique du (MSSS) à diffuser dès maintenant, le carton d'information auprès des riverains des plans d'eau ayant déjà été affectés dans le passé et lors d'épisode de fleurs d'eau d'algues bleu-vert, ainsi que dans les endroits fréquentés par la population touristique de pratiquer la baignade et les activités nautiques.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

2014-07-03

6.1 Taxes impayées

CONSIDÉRANT QUE quelques citoyens de la municipalité de La Bostonnais n'ont pas acquitté la totalité des taxes pour les années 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été envoyés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE les avis des responsables demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le devoir de percevoir toutes les sommes inscrites au niveau de la taxation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé la situation et convenu d'entamer les procédures requises pour récupérer les sommes dues pour les années 2011-2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais mandate la directrice générale, Mme Josée Cloutier pour que soient prises les dispositions nécessaires auprès de la cour municipale afin que des saisies soient exercées pour récupérer les sommes dues.

2014-07-04

6.2 Suspension sans traitement inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, suite à certaines vérifications, a procédé à une suspension avec traitement d'un employé municipal, et cela avec effet à compter du 28 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, il y a eu deux rencontres, une première avec le représentant de l'employé en présence de la mairesse, de la directrice générale et du conseiller municipal Louis Godin et une deuxième en présence des mêmes personnes en plus de l'employé municipal et du conseiller juridique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de ces rencontres, différentes explications ont été données de part et d'autre et qu'il avait été convenu que l'employé et/ou son représentant pouvait faire valoir des représentations ou des commentaires additionnels au conseiller juridique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de l'employé a eu subséquemment un échange avec le conseiller juridique de la Municipalité pour faire valoir différents éléments ou arguments supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, après avoir pris connaissance d'un compte rendu fait par les représentants de la Municipalité qui participaient à ces rencontres et d'un avis juridique obtenu de son conseiller juridique, est d'avis qu'il y a lieu de prendre certaines mesures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 267.0.1 du *Code municipal*, une décision du conseil, relative à une suspension sans traitement, nécessite le vote de la majorité absolue des voix des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la suspension sans traitement est inférieure à vingt (20) jours ouvrables, le recours devant la Commission des relations de travail ne s'applique pas (art.267.0.6 C.M.);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend faire respecter le *Code d'éthique* ainsi que les dispositions du contrat de travail conclu avec l'employé concerné, le contrat qui s'applique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les manquements constatés par la Municipalité, le conseil municipal, après mûre réflexion, en vient à la conclusion suivante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil. Un vote de trois (3) contres et quatre (4) pour. La mairesse a utilisé son droit de vote.

QUE ce conseil ratifie la suspension avec traitement débuté le 28 mai 2014 et que ladite suspension cesse d'avoir effet à compter de l'arrêt de travail de l'employé pour des raisons de santé le 3 juin 2014;

QUE ce conseil ordonne une suspension sans traitement pour une période de quinze (15) jours ouvrables de l'employé municipal;

QUE ladite suspension prenne effet à compter de l'expiration de l'arrêt de travail de l'employé municipal pour des raisons de santé;

QUE copie de la présente résolution soit signifiée à l'employé selon ce qui est prévu à l'article 267.0.2 du *Code municipal*.

2014-07-05

6.3 Contrat inspection municipale

CONSIDÉRANT QU'EN l'absence de l'inspecteur municipal, la municipalité n'a pas les ressources pour faire le remplacement;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de permis et avis de conformité sont faites à la municipalité et que l'on doit offrir le service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais engage sur contrat pour service d'inspection pour remplacement, Mme Doris Cantin, inspectrice municipale à Ville de La Tuque pour une période indéterminée pour la durée de l'absence de l'inspecteur.

Qu'un montant forfaitaire au taux de trente (30) dollars de l'heure pour un maximum de 4 heures par semaine soit autorisé pour le service d'inspection municipale.

2014-07-06

6.4 Cession terrain Mme Sauvé et M. Pellerin

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a transféré la propriété d'anciens chemins de colonisation (chemin reliant Lac Bouchette – La Tuque) à la municipalité par décret ministériel;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a fait une demande d'acquérir une parcelle de ce chemin appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette portion représente une partie infime du lot existant;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de chemin ne peut être utilisée par la municipalité de quelque façon que ce soit;

CONSIDÉRANT QU'une description technique préparée par un arpenteur est requise en fonction de la nouvelle propriété de l'acheteur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

QUE l'adite portion de chemin, ancien chemin reliant Lac Bouchette - La Tuque, sur le lot 14 soit cédée à Madame Amélie Sauvé et Monsieur Charles Pellerin et que les frais inhérents à cette cession soient entièrement acquittés par les acquéreurs.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier et la mairesse Mme Chantal St-Louis soient autorisées à signer les documents de cession pour et au nom de la municipalité.

2014-07-07

6.5 Travaux taxes d'accise

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention provenant des taxes d'accises prévoit des travaux de voirie dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la révision des taxes d'accise démontre qu'il reste un montant de 10 000 \$ à dépenser;

CONSIDÉRANT QUE nous avons jusqu'à la fin de l'année 2014 pour procéder aux travaux sinon cette somme est retournée au ministère;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais procède à la demande de soumission sur invitation aux entreprises suivantes : Les entreprises Charles Morissette Inc., Bétonnière La Tuque et Mini machine Jean Lavoie Inc. Que la directrice générale Mme Josée Cloutier et le conseiller M. Michel Sylvain, responsable de la voirie soient autorisés pour et au nom de la municipalité pour procéder à la demande de soumission sur invitation.

7. Trésorier

2014-07-08

7.1 Adoption des dépenses de juin 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juin 2014 telles que soumises par le personnel.

2014-07-09

7.2 Adoption des états financiers de juin 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juin 2014 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012 et 2013 le montant est de 38 827.14 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	3 645.35 \$
2012	6 690.69 \$
2013	18 340.38 \$
2014	202 874.76 \$

Un montant de 2 626.74 \$ a été perçu durant le mois de juin 2014.

8. Permis de construction

Pour la période de juin, il y a eu 9 permis qui ont été émis avec une valeur de 29 600 \$ rapportant à la municipalité 100 \$.

9. Rapport des comités

La conseillère Renée Ouellette remercie les bénévoles ainsi qu'aux participants à la Saint Jean-Baptiste, ce fut très agréable.

La conseillère Francine Harvey demande la collaboration des citoyens pour le nouveau pacte rural il y aura un avis public dans le courrier à ce sujet.

Le conseiller François Baugée remercie les membres de l'AFÉAS, les conseillers, l'ouvrier M. Laplume et les citoyens qui l'ont appuyé tout au long de la journée malgré la température la fête de la St-Jean sans être très bien déroulée.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h et se termine à 20 h 20.

11. Tour de table des conseillers

Les conseillers remercient les citoyens de leurs présences à la réunion et leur souhaitent une bonne soirée à tous. La prochaine réunion aura lieu le 12 août 2014.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 23

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale